

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRETÉ PORTANT FERMETURE À LA CIRCULATION
LES VIGNES D'OR SAUF RIVERAINS DU 01 AU 05 DÉCEMBRE 2025
POUR LA RÉFECTION DES TRANCHÉES EN ENROBÉ SUITE AUX TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE**

Le maire de la commune de CERCIÉ

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- Vu la demande d'EIFFAGE Route Centre Est, représentée par M. Quentin Desmolle, pour la réfection des tranchées

CONSIDÉRANT que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire d'interdire la circulation aux vignes d'or pendant la réfection des tranchées en enrobé SAUF RIVERAINS. L'interdiction de circuler sera levée dès l'intervention effectuée.

Début des travaux le 01 décembre 2025.

ARRETE

Article 1^{er} :

La sortie de tous les véhicules se fera impérativement par le chemin non goudronné à l'ouest du lotissement, perpendiculaire à la RD337 pendant la réfection des tranchées en enrobé

Article 2 :

L'entreprise EIFFAGE Route Centre Est prendra toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place de la signalisation et du balisage de ce chantier, et assurer la sécurité.

Cette règlementation de circulation sera levée dès l'intervention réalisée.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire,

L'entreprise EIFFAGE Route Centre Est sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 4 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise EIFFAGE Route Centre Est
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Belleville-en-Beaujolais,
- Les services du SDMIS,
- Les services de collecte de déchets ménagers de la CCSB.
- Les services transports scolaires du Département du Rhône



**Fait à Cercié, le 19 novembre 2025
Le Maire, Christophe CLAUZEL**